



DEMANDE D'AUTORISATION ET ANNONCE D'UNE MANIFESTATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Commune de St-Gingolph

A déposer 30 jours au plus tard avant la date de la manifestation

Organisation :

Nom de la société organisatrice ou des organisateurs :

Personne responsable (majeure) :

Nom : Prénom:

Date de naissance :

Rue : NPA localité :

Tél. mobile : Courriel :

Manifestation :

Privée : ☐

Publique : ☐

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Description de la manifestation :

Genre :

Concert, soirée musicale ☐

Conférence ☐

Cortège, défilé ☐

Culturelle ☐

Festive ☐

Sportive ☐

Politique ☐

Religieuse ☐

Commerciale ☐

Autre ☐

(veuillez préciser) :

Fréquentation :

estimation de personnes par jour ☐

..... sur toute la durée ☐

Durée : jour (s)

Le : début hr : à : fin hr

Le : début hr : à : fin hr

Le : début hr : à : fin hr

Le : début hr : à : fin hr

Le : début hr : à : fin hr

Importance de la manifestation :

Locale ☐

Régionale ☐

Nationale ☐

Internationale ☐

Animation :

Orchestre / groupe / DJ / autre :	Oui : ☐	Non : ☐
Vente de boissons alcoolisées :	Oui : ☐	Non : ☐
Label Fiesta :	Oui : ☐	Non : ☐
Vente de nourriture :	Oui : ☐	Non : ☐
Attractions diverses (pyrotechnie) :	Oui : ☐	Non : ☐
Autres ventes (loterie, tombola, etc.) :	Oui : ☐	Non : ☐
Billetterie (manifestation payante) :	Oui : ☐	Non : ☐
Cortège(s), défilé(s) :	Oui : ☐	Non : ☐
 Demande de matériel communal :	 Oui : ☐	 Non : ☐

A préciser sur cette demande :

.....

.....

Documents à fournir :

Plan du tracé de la manifestation :	Oui : ☐	Non : ☐
Plan de l'implantation des exposants :	Oui : ☐	Non : ☐
Programme de la manifestation :	Oui : ☐	Non : ☐
Descriptif des mesures sanitaires :	Oui : ☐	Non : ☐
Certificat de conformité pour gril à gaz :	Oui : ☐	Non : ☐ = Pas droit à utilisation !
Demande de dérogation fermeture tardive :	Oui : ☐	Non : ☐
Demande pour déviation ou fermeture de route :	Oui : ☐	Non : ☐
Demande de dérogation de l'intensité sonore :	Oui : ☐	Non : ☐
Demande d'utilisation d'appareils et moyens pyrotechniques :	Oui : ☐	Non : ☐
Copie du contrat RC avec le montant en cas de sinistre :	Oui : ☐	

Raccordements et équipements pour manifestation

Raccordement au réseau électrique :	Oui : ☐	Non : ☐
Raccordement au réseau d'eau potable :	Oui : ☐	Non : ☐
Utilisation de WC mobile :	Oui : ☐	Non : ☐

Emplacement de la manifestation :

Utilisation du domaine ☐ privé ☐ communal ☐ cantonal

Les organisateurs doivent requérir le consentement des propriétaires des fonds privés.

Cet accord doit être obtenu préalablement.

La Commune se réserve le droit de refacturer tous les frais occasionnés lors de la manifestation à l'organisateur.

LA COMMUNE INFORME QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PARQUER DES VEHICULES DANS LA COUR D'ECOLE AINSI QUE DEVANT LE PORCHE D'ENTREE DE LA SALLE POLYVALENTE.

Date et signature du requérant :

Le requérant de l'autorisation atteste que les informations fournies sont exactes et complètes.

Le requérant a pris connaissance que ce formulaire n'est qu'une demande d'autorisation en vue d'organiser une manifestation mais en aucun cas une autorisation. La décision de la Commune parviendra ultérieurement.

Commune - Mesures sanitaires :

Décision communale : Obligatoire : ☐ Pas nécessaire : ☐

☐ Prévention alcool et autres toxicomanies

☐ Samaritains - 144

☐ Ambulance

☐ Sauvetage - Lac

☐ Sécurité - Service de piquet

Commune - Mesures sécuritaires :

Décision communale : Obligatoire : ☐ Pas nécessaire : ☐

☐ Gestion par staff organisation

☐ Service du feu

☐ Entreprise de sécurité privée (fournir contrat)

Chargé de sécurité : Préavis positif Signature :

Commune : Préavis positif

Autorisation accordée : ☐ Sans conditions particulières

☐ Avec conditions particulières

☐ Négatif - Manifestation refusée

Commune de St-Gingolph le : Signature :

Transmis à la police cantonale le :

Police : Préavis positif

Autorisation accordée : ☐ Sans conditions particulières

☐ Avec conditions particulières

☐ Négatif - Manifestation refusée

Transmis à la commune le : Signature :

Communication aux services suivants :

envoyé le ☐ PIHL

☐ Service du feu

☐ Service des douanes

☐ Service sanitaire 144

Remarques :**L'organisateur ou la société organisatrice s'engage à :**

Respecter les directives cantonales en matière de sécurité (police cantonale)

ainsi que les directives du règlement de police des communes (PIHL).

Respecter la loi sur la vente de boissons alcooliques (protection de la jeunesse).

Remettre en état les locaux utilisés.

Respecter le tri des déchets et utiliser les installations adéquates.